

Communication de Père Paul-Christian Grégoire



Séance du 19 octobre 2012



Jean Martin, abbé de Clairlieu (1604-1631)

Serti comme un joyau dans la forêt de Haye, Clairlieu est aujourd'hui un gros bourg, voire une petite ville, bien que ce soit seulement un « écart » de Villers-lès-Nancy.

Au milieu du 12^e siècle, ce n'était qu'une sorte de désert dénommé *Amelum*. En 1159, le duc Mathieu de Lorraine l'a offert aux cisterciens de l'abbaye de Ferrière, proche de Chaligny, pour qu'ils y fondent une nouvelle abbaye à laquelle, ils ont donné le nom de Clairlieu..

Aujourd'hui, plus grand chose ne rappelle ce passé, car, en parcourant les rues de Clairlieu, on ne relève que peu de traces de ses origines : au nord, il y a certes un *boulevard Saint Bernard* et une *rue des Cisterciens* et au sud, la petite *église Saint Bernard* a pris la place de l'une des *granges* de l'ancienne abbaye. Mais deux endroits seulement se rapportent explicitement à cette abbaye : la *rue Widric I* et le centre *Jean Savine*. Widric 1 est en effet le premier abbé de Clairlieu, mais il n'y a jamais eu de Widric II. Quant à Jean Savine, il a été appelé à installer son imprimerie à l'abbaye au début du 17^e siècle. Enfin, quelques vestiges de ce monastère ont été mis au jour par les *Amis de l'histoire de Villers-lès-Nancy* dans ce qui est aujourd'hui un *parc archéologique*.

Par contre, rien ne rappelle à Clairlieu le nom de **Jean Martin**, son plus grand abbé.

Jean Martin, l'écu de 1604

Jean Martin a été élu abbé de Clairlieu quand Charles de Lorraine, son dernier commendataire, a restitué aux moines le droit de se choisir un abbé régulier. La commende, usage remontant au moyen-âge, consistait à confier (*commendare*) la gestion d'un monastère à un protecteur étranger à la communauté, jusqu'à ce que les moines soient en mesure de se choisir un supérieur régulier. Beaucoup de ces « protecteurs » ont fait main basse sur les revenus de la maison qui leur était confiée et, naturellement, ont cherché à réduire le plus possible le nombre de religieux qu'ils devaient entretenir. En 1604, de Clairlieu était en commende depuis 63 ans et la communauté se réduisait à huit moines profès.

Charles de Lorraine (1567-1607), l'un des douze enfants du duc Charles III, a été nommé Evêque de Metz à l'âge de 11 ans en 1578 et il était déjà cardinal à 22 ans. C'était l'époque où le duc, son père, cherchait en vain à faire de son duché un diocèse dont Nancy serait le siège. N'ayant pu réaliser ce projet, Charles III s'est fait octroyer le 15 mars 1602 par le pape Clément VIII le droit d'ériger dans sa capitale un chapitre primatial dont le doyen porterait le titre de Primat de Lorraine avec tous les attributs d'un évêque sans toutefois en avoir la juridiction. Le cardinal Charles, son fils, est le premier titulaire de ce chapitre.

L'importance des chapitres dépassait alors de beaucoup la seule célébration de l'office canonial, où souvent les chanoines se faisaient remplacer, aussi le cardinal Charles y était-il plus attaché qu'à son évêché de Metz. Encore, ce chapitre, fallait-il le doter pour qu'il soit viable. Le cardinal Charles décida d'y transférer tous les biens de la mense abbatiale de Clairlieu, soit les deux tiers des revenus de cette abbaye, notamment la grange de Nouveau-Lieu et la *Côte des moines*, la belle vigne de Nancy rebaptisée *Côte des chanoines* pour la circonstance et dont la *Rue de la Côte* rappelle aujourd'hui le souvenir. Enfin, le 29 avril 1603, il signe avec l'abbé de Morimond un *concordat* par lequel il restitue aux moines le droit de se choisir un abbé régulier auquel il concède en compensation dans sa Primatiale un canonicat, appelé le *Canonicat de Clairlieu*, avec les bénéfices qui lui sont attachés.

Le 20 août, quelques jours après la ratification du fameux *concordat* par le duc de Lorraine, la petite communauté de Clairlieu se réunissait dans la salle au chapitre pour élire un abbé, sous la présidence de dom Gabriel Montrichier, abbé de Bithaine et père immédiat de Clairlieu. Participent à cette élection : le prieur Jean Petit, le sous-prieur Edmond Broissard, quatre moines prêtres et le sous-diacre qui rédige en ces termes le procès-verbal de la séance : *l'an 1604, Dom Jean Martin religieux de Morimond fut élu Abbé de céans et en prit possession le même jour* (20 août).

Moine de Morimond

On ignore où et quand est né Jean Martin ainsi que l'année de sa prise d'habit à Morimond, l'abbaye-mère de Bithaine. Son nom apparaît pour la première fois en 1601 au Chapitre général où il intervient au nom de son abbé, en s'intitulant lui-même abbé de Wörschweiler, une abbaye fondée en 1171 près de Hombourg en Sarre et supprimée par la Réforme. En 1558, le comte Wolfgang en avait emprisonné les derniers moines, laissé mourir de misère Nicolas leur abbé, et transformé les bâtiments une basse-cour. Toutefois, le duc de Lorraine en avait retenu les biens situés dans son duché et avait gardé le titre d'abbé de Wörschweiler à leur administrateur, lequel était Jean Martin en 1601. Quant aux bâtiments de l'abbaye, un dimanche de 1614, un domestique cherchant à enfumer des serpents y mit le feu par inadvertance et depuis lors ils n'offrent plus que des ruines romantiques.

En 1601, plus de mille abbés, prieurs, docteurs, et religieux avaient été convoqués au Chapitre général de Cîteaux, auquel la postérité a donné le nom de *Grand Chapitre*, pour concrétiser le décret promulgué par le Concile de Trente à la session des 3 et 4 décembre 1563 concernant le retour des religieux à l'esprit de leurs origines. Jérôme Souchier, abbé général des cisterciens, siégeait à cette session et le 1^{er} avril 1570, il avait traduit le décret conciliaire par une série d'Ordonnances. En 1573, Nicolas Boucherat son successeur parcourt de nombreux monastères pour en donner connaissance. Enfin, c'est pour en étudier l'application qu'Edme de la Croix, abbé général depuis 1584, convoque à Cîteaux le *Grand Chapitre* de 1601. Pour leur mise en exécution l'abbé de Morimond, Claude Masson, y est nommé vicaire général et il est envoyé en mission dans les monastères d'Europe centrale. Il se met en route dès le début de l'année suivante avec Jean Martin et, l'avant-veille de Noël, il achève sa tournée par l'abbaye d'Orval dans le Luxembourg:

Nous, frère Claude Masson, abbé de Morimond... commissaire du Chapitre général pour la visite du dévot monastère de N-D d'Orval, de la filiation de Clairvaux, assisté de notre très cher frère Jean Martin, bachelier (docteur) en la sainte théologie, notre religieux, y avons trouvé outre le révérend père abbé, 19 religieux prêtres,... deux novices etc....

Donné au dit monastère d'Orval le 23 décembre de l'an du Seigneur 1602

En le qualifiant de *dévot*, Claude Masson reconnaissait la fidélité de ce monastère à la réforme tridentine déjà mise en place en 1593 par Lambert d'Hansimbourg, son abbé..

Une imprimerie à Clairlieu

Cependant, en parcourant l'Europe, Claude Masson avait constaté que, faute de livres, beaucoup de monastères ne connaissaient plus la liturgie et les observances traditionnelles, tant ils avaient souffert des épidémies, des guerres de religion, des destructions de toutes sortes, et par-dessus tout du fléau de la commende. L'unité de l'Ordre était gravement compromise et il était urgent d'y porter remède. Ensuite de quoi, le Chapitre général de 1609 prend cette décision :

Selon la Charte de charité, il ne doit y avoir aucune différence entre la célébration des offices divins et tout ce qui est vécu dans notre Ordre, il ne doit y avoir qu'une seule charité, une seule Règle, et partout les mêmes usages -ce qui est observé dans peu de monastères-. Désireux de rétablir cette unité, le présent Chapitre général décide que soient dûment revus et corrigés les Livres des Us et coutumes observés à Cîteaux et dans ses quatre maisons-filles, de même que les rites présentés au début du missel pour que la messe soit célébrée avec exactitude d'après les usages de l'Ordre, et il ordonne qu'avant le prochain Chapitre général ils soient uniformément observés dans l'Ordre tout entier. Avec les pleins pouvoirs de l'Ordre, il confie à l'abbé de Clairlieu le soin d'en assurer l'impression.

Un ancien inventaire des archives de Clairlieu note à ce propos *La tradition de cette abbaye nous apprend qu'il y a existé autrefois une imprimerie ; l'on n'en voit d'autre trace qu'un acte de 1706 (en réalité 1606) où un nommé Jean Savin (Savine), qualifié imprimeur de Clairlieu, a figuré comme témoin dans une transaction.*

Originaire de Troyes, Jean Savine était imprimeur à Sens quand, vers 1602, il éte appelé à exercer sa profession à Cîteaux. Vers 1606, l'abbé de Cîteaux, sur le conseil sans doute de celui de Morimond, l'avait envoyé à l'abbaye de Clairlieu car on envisageait déjà la réimpression des livres de base qui manquaient dans tant de monastères. Conformément à la décision du Chapitre général de 1609, Jean Martin, qui avait repris la crosse de Clairlieu le 20 août 1604, dresse une *Table des monastères du saint Ordre de Cîteaux* et la fait mettre sous presse par Jean Savine, puis il fait imprimer les livres prescrits par le chapitre général pour les envoyer à ces maisons. Il en existe sans doute encore ici et là sans en connaître la provenance.

Henri. Lepage, archiviste de Nancy au milieu du 19^e siècle, s'étend longuement sur cette imprimerie *qui répandit sur cette maison un dernier et passager éclat et dont les produits sont remarquables par la beauté des caractères et par une exécution presque elzévirienne.* Une dizaine d'ouvrages imprimés à Clairlieu entre 1606 et 1614 sont conservés à la Bibliothèque municipale de Nancy. Le plus ancien, une vie de saint Bernard remonte à 1606 : *Vita et miracula Sancti Ber-*

nardi primi Claraevallis abbatis et praecipui Sacri Cisterciensis ordinis, a quodam ipsius ordinis monacho metricè edita (Vie et miracles de saint Bernard, premier abbé de Clairvaux et le plus illustre de l'Ordre de Cîteaux, mis en vers par un moine de cet Ordre). Ce dernier était peut-être un moine de Clairlieu.

Un des ouvrages les *plus curieux que nous a laissé la typographie lorraine*, écrit Lepage, est un petit in-8° imprimé en 1609 sous le titre : *Discours des cérémonies honneurs et pompe funèbre faits à l'enterrement du Tres-Hault, Tres-Puissant et Serenissime Prince Charles 3 du Nom, par la grace de Dieu Duc de Calabre, Lorraine, Bar, Gueldres, Marchis etc. de glorieuse et perpetuelle memoire.*

Charles III est mort le 14 mai 1608, après 63 ans de règne et sa pompe funèbre a été célébrée avec la plus grande solennité le 19 juillet. Une planche de la lithographie imprimée en 1611 chez Blaise André et Jacob Garnich à Nancy représente Jean Martin à la droite de François Gueneval, abbé de Freistroff (Moselle). C'est même le seul « portrait »... si l'on peut dire, que l'on connaisse de lui :



On a cru que l'imprimerie de Jean Savine avait été transférée à Nancy, dans l'hôtel de Clairlieu à l'angle de l'Impasse du Bon Pays et de la rue de la Monnaie (autrefois *de la Poterne*), mais en 1746 Dom Guyton l'a encore vue dans les dépendances de l'abbaye.

Presque tous les manuscrits de Clairlieu ont disparu. Celui dont le duc Henri II fait l'acquisition le 3 décembre 1616 était peut-être l'œuvre d'un moine de l'abbaye :

Notre cher et féal conseiller d'état, auditeur des comptes de Lorraine et trésorier général de nos finances, Nicolas de Pullenoy, salut.

Nous vous mandons et ordonnons que des deniers de vos charges, vous payiez et délivrez à vénérable notre cher et bien amé abbé de Clerlieu messire Jean Martin, la somme de huit cens francs monnaie de nos pays, pour une vieille bible écrite à la main sur du vélin et enluminée, qu'avons achetée de lui et en fait pris nous même à ladite somme...

Donné à Nancy le troisième décembre mille six cent seize.

Henri

La réforme tridentine à Clairlieu

A peine élu abbé, Jean Martin s'est fait un devoir de conformer sa communauté aux *Ordonnances* promulguées le 1^{er} avril 1570 par l'abbé général de Cîteaux et, pour la mise en place desquelles, il avait parcouru l'Europe avec Claude Masson. Ces *Ordonnances* faisaient évidemment loi à Clairlieu, Henri Lepage note encore : *il a laissé un règlement qui nous initie à la vie de ses religieux*, mais il le considère comme *un acte d'administration intérieure* moins important que l'imprimerie de Jean Savine. On n'en connaît pas la date, pourtant, il est loin d'être négligeable car Claude Masson, l'abbé père de Morimond, a tenu à y apposer son paraphe. Henri Lepage l'a recopié dans son histoire de *L'abbaye de Clairlieu* (1855) :

Reiglement pour la nourriture et entretien des religieux et serviteurs conventuels de Clerlieu, savoir cinq prêtres, un jeune religieux, un boulanger, un clerc et un marmiton, à eux accordé par leur Rd abbé, avec leur consentement, et agréé par Monseigneur de Morimond.

Premièrement, pour le pain d'iceux tant religieux que serviteurs comme aussi pour leurs parents et personnes de l'ordre survenantes (il s'agit des parents et religieux de passage) cinquante six réseaux, mesure de Nancy, provenant, moitié du gagnage dudit Clerlieu et moitié de celui de Villers, qu'ils feront moudre et mener au moulin à leurs frais. (Les gagnages sont les terres labourées de l'abbaye. Un réseau de blé = 117, 25 litres).

Pour la boisson desdits religieux, de leurs parents et autres de l'ordre seulement, célébration des messes, récréations es bons jours, et pour le tailleur venant faire leurs habits, la quantité de quinze verlins du cru de la maison, mesure que dit est, rendus plains en leur cave après le dernier de novembre (Un verlin = 313, 3 litres). Et en cas que s'en recueillait moins de vingt six ou vingt sept verlins des vignes de l'abbaye, sera divisé entre lesdits abbé et couvent par égale portion, et pour parfaire la quantité qui manquera desdits quinze verlins, leur sera payés en argent pour chaque verlin quarante francs ou du vin en espèce au choix dudit Sr abbé, moyennant que le vin soit du cru de la maison.

Pour leurs viandes et pitances, tant des jours gras que maigres, la somme de six cent cinquante francs, lesquels seront payés par avance et égales portions au commencement de chaque mois, avec un réseau de pois, deux bichets d'orge et les chapons dus par les métayers de Gimetz et de Clerlieu, et douze douzaines de pigeons qui se délivreront après la première volée es mois suivants par égale quantité par semaine lorsqu'il y en aura (La pitance est un supplément accordé à certaines occasions).

Vingt livres de chandelles pour brûler au couvent en hiver. Pour leur chauffage leurs seront livrées es bois, en présence de leurs commis et celui dudit Sr abbé, soixante

cordes de bois et six pieds de deux fagots et le tout rendu devant la porte par laquelle on entre au nouveau logis, et pour la cuisson du pain, six cordes en plus s'il le faut.

Pour les gages du boulanger et entretien du marmiton, la somme de cinquante francs, et sera tenu ledit boulanger voir moudre le bled et grains qu'il faudra pour le défruit (service) du logis abbatial, et en cuire et faire le pain qu'on lui donnera soit blanc ou bis, moyennant que cela ne l'empêche de faire sa charge pour le service qu'il devra aux religieux (Ce logis abbatial, à l'ouest du cloître, remplace le bâtiment des frères convers).

Pour avoir des nappes pour ledit couvent et cuisine, vingt francs par an, avec la douzaine de serviettes dues par les métayers des Gimelz.

Pour l'entretien de la vaisselle et ustensiles de cuisine qui leurs seront consignés sous inventaire qu'ils seront tenus de remplacer et revêtir quand requis en seront, la somme de quinze francs par an.

Pour le lit de l'infirmier, deux paires de draps par chacun an et pour le lits des serviteurs autant et quatre sacs pour porter le grain au moulin.

A été en outre accordé que les fruits, oignons et choux cabus des jardins de l'abbaye se partageront également entre lesdits Sr abbé et religieux, lesquels prendront d'herbes potagères et autres es dits jardins ce qu'il leur en faudra.

J'accorde encore la moitié du poisson que notre pêcheur doit les bons jours.

frère Claude Masson, abbé de Morimond

frère Jean Martin, abbé de Clerlieu

frère Bernard Felix, sous-prieur

(et les frères Guichard, Chastel, Charlot, Bontemps et Gervoy)

Les articles de ce *Reiglement* concernent surtout la nourriture et la boisson : le pain (blanc ou bis) est fait avec le blé récolté aux fermes monastiques de Villers et de Clairlieu ; le vin est celui des vignes de la maison. La quantité de vin concerne à la fois la messe et la table tant des moines que des *personnes survenantes*, mais elle n'est pas précisée pour chacun. Fruits, légumes et autres plantes potagères proviennent du potager de l'abbaye.

Il énumère trois sortes de « jours » : les *bons jours*, les jours *gras* et les jours *maigres*. Les *bons jours* sont ceux de récréation, car le reste du temps, le silence est de rigueur. Aux jours *gras*, c'est-à-dire trois fois par semaine, la viande est servie à table, sauf pendant l'avent, le carême, et aux jours d'abstinence fixés par l'Eglise. Ces dispenses ont été accordées par le Chapitre général de 1481 et entérinées par les Ordonnances de 1570. Enfin les jours *maigres*... sont ceux qui restent.

Outre les religieux, ce *Reiglement* concerne un boulanger, un clerc et un marmiton séjournant à l'abbaye, de même que les parents des moines et les religieux de l'Ordre lorsqu'ils sont de passage (*survenantes*) au monastère. Tous ont droit à la même quantité de vin, ainsi que le tailleur quand il vient faire les habits de moines. L'abbé est astreint au même régime, mais il fait table à part comme le veut la Règle, sans doute dans le logis abbatial

Des chandelles sont utilisées pour l'éclairage en hiver, car l'été toutes les activités se font à la lumière du jour. Sont également spécifiés le bois nécessaire pour le chauffage, les linges indispensables pour le lit des moines à l'infirmerie et le lit des serviteurs. Nappes et serviettes ne sont pas oubliées ; c'est aux métayers des Gimeys de les fournir. La grange des Gimeys, à l'ouest de Sexey-aux-Forges remonte au 12^e siècle ; n'étant plus exploitée par les convers, car il n'y a plus de convers, c'est une métairie. Un inventaire des ustensiles de cuisine et de la vaisselle est indispensable pour leur entretien et leur remplacement éventuel.

Outre l'abbé de Morimond et celui de Clairlieu, le sous-prieur Bernard Félix et cinq religieux ont signé ce *Reiglement*. On ignore pourquoi le prieur n'y apparaît pas, car s'il y avait un sous-prieur, il devait y avoir un prieur.

La pauvreté monastique, le silence et la clôture ne sont pas mentionnés par ce *Reiglement* comme allant de soi. On observe une semblable omission dans les *Ordinations* promulguées à Orval en 1628 par l'abbé de Montgaillard avec lequel Jean Martin entretenait des liens d'amitié; or elles reflètent les usages encore plus sévères de la *Stricte Observance*.

Au Chapitre général de l'Ordre cistercien

Il a fallu attendre la publication, en 1933, des Actes des Chapitres généraux de l'Ordre cistercien pour découvrir en Jean Martin une des grandes figures de l'Ordre pendant le premier tiers du 17^e siècle. En 1613 déjà, il y a été élu notaire. Le 6 mai de la même année il compte parmi les signataires d'une lettre à l'Empereur et d'une autre au cardinal de la Rochefoucauld. En 1618, le Chapitre le nomme commissaire au nom de l'abbé de Morimond pour tous les monastères de la Haute et Basse Bavière, et il lui donne un droit de regard dans l'administration des finances de l'Ordre. En 1623, il est définitiveur, toujours au nom de l'abbé de Morimond ; depuis 1620 c'est Claude Briffault. En 1628 enfin, le Chapitre lui confie une mission délicate : Dame Catherine, dont le monastère de Koenigsbrück (Bas Rhin) a été réduit en cendres par la milice protestante de Mansfeld en 1621, avait fait appel au Chapitre général pour que sa communauté « ne manque plus désormais d'une visite et d'une direction paternelle ». En 1628, le chapitre charge *le Révérend dom Jean, abbé de Clairlieu au diocèse de Toul -dont il connaît le zèle pour la restauration de la*

splendeur de l'Ordre- de se rendre au plus tôt au refuge de cette abbaye à Strasbourg et d'y faire une visite détaillée pour réformer et corriger ce qui doit l'être, tant à la tête que dans les membres... Les religieuses rebelles et source de discorde, s'il s'en trouve, qu'il les soumette à l'obéissance d'une manière appropriée, quitte à les envoyer dans d'autres monastères..Qu'il leur désigne un père confesseur et directeur de conscience pris si possible parmi les religieux de l'Ordre, Sinon, qu'il en choisisse un plus capable dans une autre famille religieuse.

Le Chapitre le charge encore de regarder de très près ce qui concerne l'économie de cette maison. L'abbesse et deux religieuses anciennes doivent lui présenter les comptes, recettes et dépenses. S'il le faut, il fera là aussi les changements nécessaires.

Toutes les décisions qu'il prendra auront force de loi jusqu'au prochain Chapitre général.

Au service de la Stricte Observance

A Clairlieu, comme tous les monastères de la *Commune Observance* on suivait les *Ordonnances* du 1^{er} avril 1570. Cette Observance, dite *régulière*, était le fruit de la réforme issue du Concile de Trente et elle avait été adoptée partout, sauf en France où le Parlement n'avait pas ratifié les décisions du Concile de Trente. Or, dès le début du 17^e siècle, un vent de réforme encore plus exigeant commence à souffler dans les maisons françaises où beaucoup aspirent à vivre entièrement l'idéal des origines de l'Ordre, en réhabilitant notamment l'abstinence perpétuelle. Ce mouvement était parti de la petite abbaye de Châtillon (Meuse) où l'abbé de Clairvaux Denis Largentier avait fait élire Octave Arnolfini en 1605. Avec deux autres moines, ce dernier s'engage, le 9 mai 1606, à observer littéralement la Règle de Saint Benoît et à renoncer à toutes les dispenses accordées au fil des siècles. Leur initiative trouve bientôt de nombreux adeptes à Châtillon d'abord, puis à la Charmoye, à Cheminon et à Clairvaux. Dans ces monastères, les « abstinents » participent à toutes les activités de la communauté, mais se séparent des « anciens » au dortoir et au réfectoire. En 1618, le Chapitre général approuve officiellement cette réforme et, en 1622, un bref de Grégoire XV la confirme avec le nom de *Stricte Observance*. Longtemps les deux observances ont coexisté pacifiquement en France dans la même maison grâce au grand abbé de Clairvaux qu'était Denis Largentier. Cette fragile unité éclate hélas après sa mort à Orval le 25 octobre 1624 et celle de l'abbé de Cîteaux, Nicolas Boucherat, le 8 mai 1625.

Claude Largentier, élu coadjuteur de Clairvaux en 1621 aurait dû prendre la succession de son oncle en 1624, mais il n'avait guère de sympathie pour les « abstinents » qui, soutenus par le cardinal de la Rochefoucauld, contestaient

violemment la validité de son élection. Aussi Nicolas Boucherat jugea-t-il préférable de confier temporairement l'administration de la grande abbaye à l'abbé de Clairlieu. On peut juger par là de l'estime que portaient les supérieurs de l'Ordre à dom Jean Martin car, ne l'oublions pas, Clairlieu était de la filiation de Morimond et non de celle de Clairvaux. Jean Martin commence par démettre de ses fonctions le remuant prieur, Jean Huproye, chef de file des « abstinents », et il le fait enfermer dans le cachot de l'abbaye. Il en sera élargi par décret royal le 4 février 1626, quand dom Jean Martin aura formellement validé l'élection de Claude Largentier au cours d'une visite régulière qu'il effectuait à l'abbaye d'Orval, maison fille de Clairvaux :

Nous soussigné Abbé de Clairlieu, de l'Ordre de Cîteaux, au diocèse de Toul, certifions a qui il appartiendra qu'ayant présidé par le commandement de feu de bonne mémoire Monseigneur notre Révérendissime de Cîteaux a l'élection du coadjuteur de Clairvaux, à la requête de Monsieur le Très Révérend Abbé dudit Clairvaux que Dieu absolve, ladite élection en toutes ses parties a été canoniquement faite et nous l'avons toujours tenue et reconnue pour telle, n'ayant jamais pensé ni jugé, ni écrit rien au contraire. Et a été faite sans aucune restriction à quelque nombre de personnes ; car bien que ledit très Révérend Abbé de Clairvaux en proposa quelques uns, il déclara néanmoins par paroles expresses que si, outre ceux là, l'on en voulait choisir quelque autre capable, dont la piété et le zèle fut connus, qu'il aurait très agréable, protestant que la proposition qu'il faisait des cinq personnes qu'il nommait, n'était que pour dire que, selon la connaissance qu'il en avait, il jugeait ceux là les plus capables, sans pourtant ôter la liberté à chacun d'élire qui bon lui semblerait.

Ce que nous assurons être véritable sur nos vœux de religion et en foi de Prélat ; pour témoignage de quoi nous avons souscrit de notre propre main le présent certificat et y appliqué notre sceau en placard. Donné au très dévot monastère d'Orval au diocèse de Trèves, auquel gît et repose le corps dudit défunt Abbé de Clairvaux, attendant la glorieuse Résurrection, le douzième jour de janvier mil six cens vingt-six.

Fr. Jean Martin humble Abbé de Clairlieu.

L'abbé d'Orval était alors Bernard de Montgaillard qui avait renouvelé, non sans peine, la réforme introduite dans sa maison en 1593. C'est sans doute au cours de cette visite que des liens d'amitié se sont noués entre les deux abbés. A la fin de cette même année 1626 Montgaillard tombe gravement malade et prévoyant le pire, il écrit le 19 septembre à l'abbé de Cîteaux, Pierre Nivelles, lui demandant de faire en sorte que Laurent de Laroche, son coadjuteur depuis 1619, soit installé canoniquement après sa mort, sous la présidence de dom Jean Martin, entouré des abbés de Pontiffroy (Metz) et de Châtillon. Laurent de Laroche a été installé le 9 juin 1628, lendemain du décès de Montgaillard, par l'abbé de Châtillon Octave Arnolfini qui était de la Stricte Observance.

Châtillon est à peu de distance d'Orval, mais on ignore si les abbés Edme de Pontiffroy et Jean Martin de Clairlieu, ont pu arriver à temps.

Outre la mission qui lui a été confiée par le Chapitre général pour les Dames de Koenigsbrück cette même année 1628, on ignore tout des dernières années de dom Jean Martin, pendant lesquelles la guerre a repris ses ravages en Lorraine. En 1622 déjà, Henri II, successeur de Charles III s'était vainement opposé à Ernest de Mansfeld dont les hordes protestantes ont ravagé toute la région. Henri II est mort le 31 juillet 1624 laissant la couronne ducale à son frère, François de Vaudémont. Après une année seulement, celui-ci la remet à son propre fils Charles IV, dont le long règne a été un temps d'épreuve pour la Lorraine. Qu'en est-il devenu alors de l'abbé de Clairlieu ? Une ancienne chronique rapporte seulement que : *L'an 1631 mourut à Nancy Dom Jean Martin abbé de céans (12 mars)*. C'est dans l'église ou, plus probablement, dans la salle du chapitre de son abbaye que ses restes mortels attendent la résurrection.